

01600TREVOUX

**Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 4 Rue Aimé Cotton
69800 SAINT PRIEST**

Société en cours d'immatriculation au RCS de LYON

Les soussignés :

- **La Société R&D BTPI**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 877 902 635 et dont le siège social est situé 19 Lotissement le Clos du Château – 01600 PARCIEUX, prise en la personne de son représentant légal en exercice ;
- **La Société CITADELLES**, EURL immatriculée sous le numéro 507 541 779 au RCS de LYON et dont le siège social se situe 12 Rue du 8 mai 1945 – 69650 SAINT GERMAIN AU MONT D'OR prise en la personne de son représentant légal en exercice ;
- **La Société ASMC**, SAS immatriculée sous le numéro 103 963 963 au RCS de BOURG-EN-BRESSE et dont le siège social se situe 77 Rue du Besson – 01120 THIL prise en la personne de son représentant légal en exercice ;
- **Monsieur Ludovic TALUT**, né le 27 mars 1985 à BOURGOIN JALLIEU, marié à Madame Marie, Danièle MALJOURNAL depuis le 8.09.2012, sans contrat de mariage et demeurant 226D rue du Chatenay – 38300 SAINT AGNIN SUR BION,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société 01600TREVOUX, société civile Immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège est situé 4 Rue Aimé Cotton – 69800 SAINT PRIEST,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous seing privé en date de ce jour,

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée :

- **La Société R&D BTPI**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 877 902 635

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux associés.

À titre de règlement interne entre associés, sans effet opposable aux tiers, le gérant s'engage à obtenir l'autorisation préalable des associés statuant à la majorité des parts sociales pour :

- Tout engagement d'un montant unitaire supérieur à 10.000 € ;
- Tout emprunt ou ouverture de crédit quelle qu'en soit la valeur ;
- Toute cession, acquisition ou apport d'immeuble ;
- Toute constitution de sûreté réelle sur un bien social ;
- Tout bail excédant trois ans ou consenti à titre commercial.

En cas d'urgence avérée, le gérant peut agir sans autorisation préalable, à charge pour lui d'en informer les associés dans les [8] jours et de solliciter une ratification lors de la prochaine assemblée.

La rémunération du gérant sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Signé par voie électronique

Pour R&D BTPI Monsieur David RUIZ	
Pour la Société CITADELLES Monsieur Yves GEOURJON	
Monsieur Ludovic TALUT	
Pour la Société ASMC Monsieur Aurélien GALLINEAU	